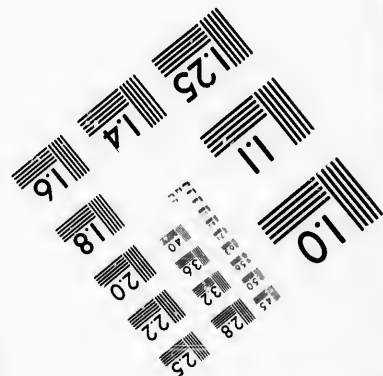
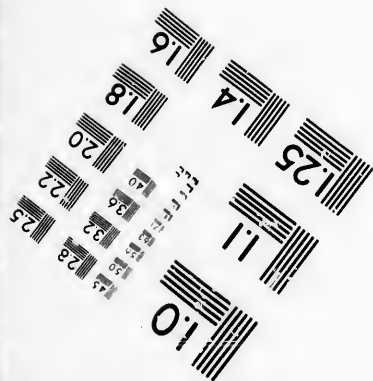
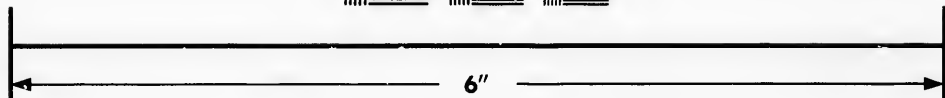
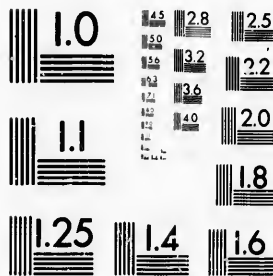


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

8
25
22

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

11

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc) | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

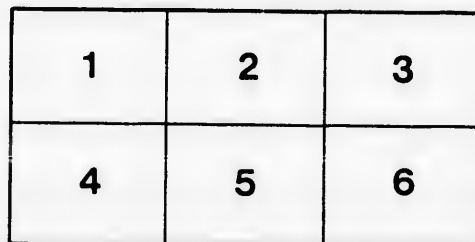
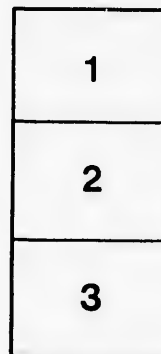
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

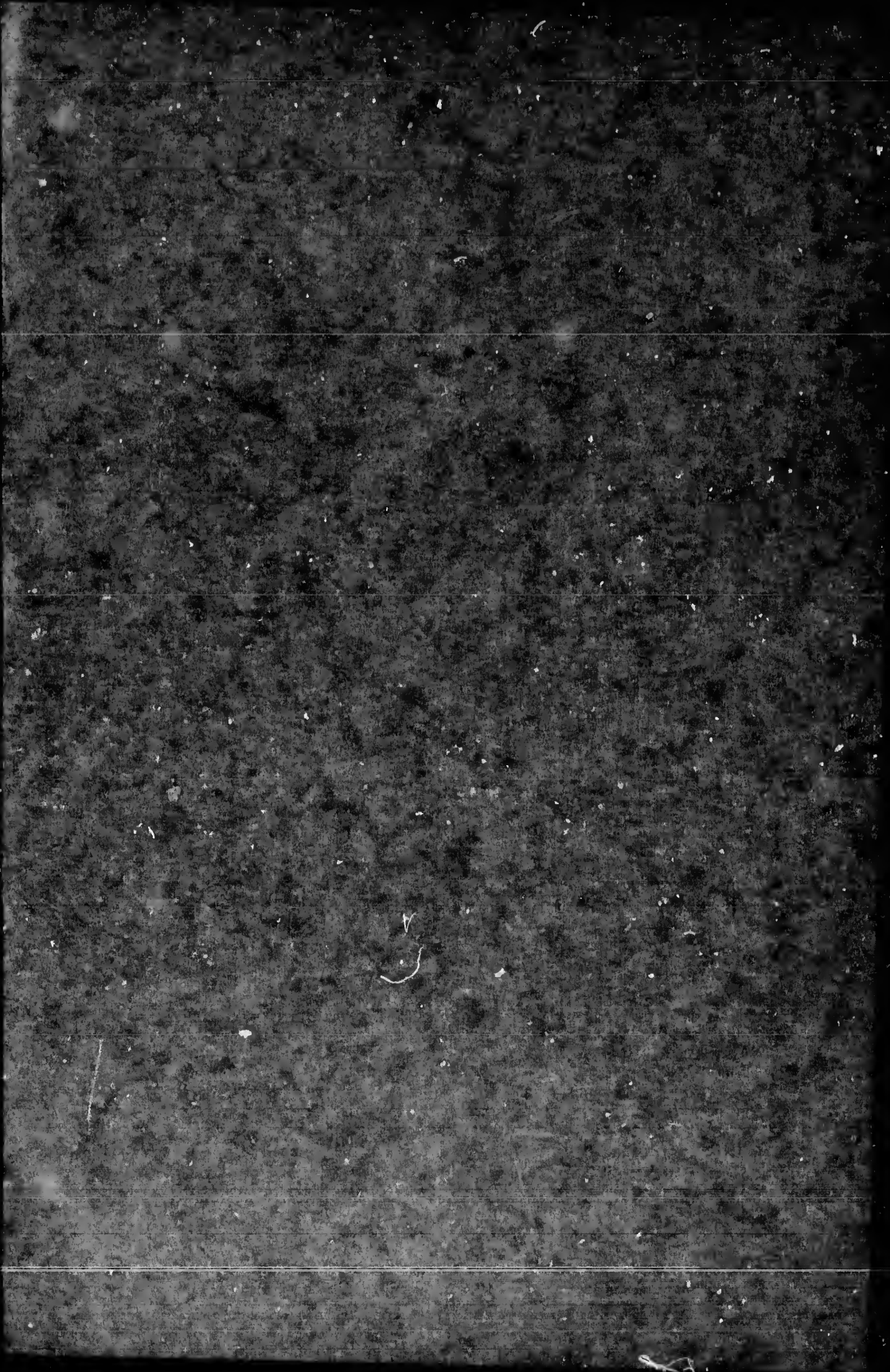
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MESSIEURS,

JE crois qu'il est de mon devoir de vous expliquer moi-même quelle a été, et quelle est mon intention au sujet des difficultés que j'ai eu à supporter avec Messieurs les Marguilliers. Je n'ai jamais désiré, ni ne désire que de soulager une classe d'hommes qui, selon moi, souffre qu'une autre classe empiette sur leur privilège, et, par reconnaissance de leur bonté, les maltraite, à ce que je crois, sans nécessité. L'on a fait courir les bruits que je voulois faire le grand homme; eh bien! Messieurs, vous avez en belle à me rendre dans mon premier état, c'est-à-dire: un petit homme; je n'ai aucune répugnance à céder, et à vivre tranquillement dans le sein de ma famille: c'est ce que je désire. L'on fait courir les bruits que vous êtes tous satisfaits de l'administration qui se fait des Biens de la Paroisse, et de la conduite de Messieurs les Marguilliers; si cela est, je vous déclare que j'ai été induit en erreur, que je n'ai cru que ce n'étoit que le petit nombre; mais, Messieurs, voici une occasion de manifester votre opinion; si vous désirez que je fasse décider la question, je suis prêt à le faire; comme c'est la cause publique, il est juste que le public juge par lui-même. Les Messieurs qui désirent un changement dans l'administration, n'ont qu'à faire une petite souscription, je me réunirai à eux; choisissez un honnête citoyen, et déposez lui ce qu'il vous plaira, donner, qu'il me fasse savoir que vous désirez que la question soit décidée, je donnerai un reçu des sommes que je prendrai, je retirerai un reçu des personnes que je payerai, de cette manière il vous sera facile de voir l'emploi que je ferai de vos deniers, et qui les aura reçus. Je trouverai bien les moyens de visiter la Corporation, et faire ce qui sera nécessaire. Mais, Messieurs, je vous prie de ne point vous tromper, je ne prétends rien dicter; si vous êtes contents, je le suis aussi, et laissons les choses telles qu'elles sont.

Voici un aperçu des privilèges de Messieurs les Marguilliers, et des Notables de la Paroisse.

Vous trouverez au Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence Civile, Criminelle, Canonique et Bénéficiale, ouvrages de plusieurs Jurisconsultes, tome septième, page 259. Par Arrêt du 2e. Avril, 1737, le Parlement a fait pour la Paroisse de St. Jean en Grève, de Paris, un Règlement de 75 Articles, attendu qu'il renferme les principes qui doivent être appliqués à l'administration des différentes Fabriques des Eglises Paroissiales du Royaume, et qui peuvent servir à déterminer les droits et les fonctions des Curés et des Officiers employés au service des Eglises.

" Article 2.—Seront purement tenues dans le dit Bureau les Assemblées Générales où seront appelées les personnes de considération, Officiers de Judicature, Avocats exerçant la profession, Anciens Marguilliers, Commissaires des Pauvres, et autres Notables de la Paroisse.

" Article 3.—Il y aura trois Assemblées Générales fixées par chacun an; l'une le Dimanche de Pâques, après le service divin, pour l'Election des Marguilliers; l'autre le jour de St. Thomas, pour arrêter le Compte du Marguillier en exercice de Comptable, de l'année précédente; et la troisième le jour de Noël, pour l'Election d'un Commissaire des Pauvres.

" Article 24.—Ne pourront les Marguilliers entreprendre aucun procès, ni y défendre, faire aucun emploi ni remplir des deniers appartenant à la Fabrique, ni accepter aucunes fondations sans délibération précédente de l'Assemblée Générale, sans préjudice néanmoins des poursuites nécessaires pour le recouvrement des Revenus ordinaires de la Fabrique, pour l'exécution des baux, et pour faire passer des titres nouveaux, pour raison de quoi il en sera délibéré au Bureau ordinaire, et dans tous les cas du procès à intenter ou à soutenir, seront délivrés aux Procureurs chargés d'occuper des copies en forme de délibérations, soit du Bureau ordinaire, soit de l'Assemblée Générale.

" Article 25.—Ne peuvent être ordonnées des dépenses extraordinaires que par délibération de l'Assemblée, et les Assemblées ordinaires ne pourront en ordonner que jusqu'à la somme de cinq cens livres, au-delà de laquelle n'en pourra être fait que par délibération de l'Assemblée Générale; pourra néanmoins le Marguillier en exercice de Comptable en faire jusqu'à la somme de cent livres seulement, dont il rendra compte au premier Bureau; ne pourront en conséquence les Ouvriers faire aucun ouvrage sans délibération du Bureau ou de l'Assemblée Générale, ou pouvoir du Marguillier Comptable, suivant la somme ci-dessus; ne feront notamment aucunes réparations dans les maisons dont les locataires seront tenus, suivant l'usage ou suivant leurs baux; et seront les ouvrages qu'ils auroient fait faire sans pouvoir, ou ceux qui excéderont le pouvoir qui leur aura été remis, rayés de leurs mémoires; ne pourront en outre être les réparations ordonnées, et les mémoires des Ouvriers arrêtés et payés, qu'après visite préalablement faite par un des Marguilliers au moins, à laquelle il pourra même être assisté d'un Expert ou Architecte nommé par le Bureau, dans le cas qu'il seroit jugé nécessaire qu'il fut fait un devis des dites réparations, et un rapport de la manière dont elles auroient été faites, et qu'il n'ait été statué sur le tout par délibération de l'Assemblée ordinaire ou de l'Assemblée Générale, suivant les sommes ci-dessus; le tout à peine d'être les dépenses faites en contravention du présent Article, rayés du Compte."

Si les personnes qui désireroient tels changements ne vouloient pas se faire connaître ou donner leurs noms, elles pourroient envoyer telle somme d'argent, tant modique qu'elle soit, à Mr. ROMAIN ROBITAILLE, Maître Charpentier, qui veut bien s'en charger.

Je suis, Messieurs,

Votre affectionné Serviteur,

PAUL THIBEAUDEAU.

Quintidi, 2^e Juin, 1823.

Bibliothèque;
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUB

Rec. C-7,
105



